

Ville d'Allauch

Inscription à l'école maternelle et élémentaire

Le formulaire de renseignement pour la pré-inscription à l'école maternelle et élémentaire est destiné aux enfants :

- › scolarisés pour la première fois
- › scolarisés dans une école maternelle allaudienne passant au CP
- › provenant d'une autre école

Vous devez impérativement vous rendre au Service Éducation avec les pièces suivantes (originaux et photocopies), afin de compléter et valider l'inscription :

- › Livret de famille complet
- › Dernière quittance EDF
- › Dernière taxe d'habitation
- › Pour les nouveaux arrivants : contrat de location ou acte de propriété
- › Une enveloppe 23x16 et timbrée (2 timbres)
- › Nom et numéro du contrat d'assurance responsabilité civile
- › Pour les couples divorcés : copie du jugement de divorce relatif à la garde de l'enfant
- › Si hébergement : Notification de la CAF (original et photocopie) et certificat d'hébergement



Attention ! Tous formulaires incomplets seront refusés et tous faux renseignements fournis seront passibles de poursuite.

Périodes des campagnes d'inscriptions :

MATERNELLES : Du 13 Janvier 2020 au 14 février 2020

ELEMENTAIRES : Du 09 mars 2020 au 10 avril 2020

- › Les enfants nés en 2017 : pour l'entrée en Petite Section
- › Les enfants de Grande Section : pour l'entrée au Cours Préparatoire
- › Les nouveaux arrivants sur la Commune

Les nouveaux arrivants pourront demander une inscription en cours d'année en se rapprochant du service Éducation.

CONTACT



SERVICES MUNICIPAUX

Service Éducation

Espace Josette Dor
14, rue des Moulins

13190 Allauch

 04.86.67.46.25

 [VOIR LA FICHE](#)

MAIRIE D'ALLAUCH

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lun - Ven :
8h30 > 12h - 14h > 18h